



Miel

Sommaire:

1. INTRODUCTION	2
1.1 L'histoire du miel	2
1.2 Le marché mondial du miel	2
1.3 Le rôle de Max Havelaar	3
1.4 Max Havelaar en bref	3
1.5 Le réseau international FLO	3
1.6 Le miel Max Havelaar, évolutions à partir de l'année 2000	3
2. LE MIEL MAX HAVELAAR – LE SYSTEME	4
2.1 Les acteurs	4
2.2 Les critères du commerce équitable pour le miel	4
2.3 Le prix fair trade	5
2.4 Le prix de vente	5
2.5 Les contrôles	5
2.6 Les partenaires au sud	6
2.7 Les partenaires au nord	6
2.8 Origines et sortes	7
2.9 Le miel certifié Max Havelaar et BIO	7
3. LE MARCHÉ DU MIEL	7
3.1 Evolution internationale	7
3.2 Le marché suisse	7
3.3 De la fleur à la tartine	8
4. IMPACTS AU SUD	8
5. SOURCES ET SITES UTILES	9

1. INTRODUCTION

1.1 L'Histoire du miel

L'apiculture constitue, comme d'ailleurs la sériciculture ou élevage des vers à soie, l'un des rares exemples où l'homme retire un profit direct de l'élevage des insectes. À la différence des animaux domestiques tels que les bovins ou les volailles, le comportement des abeilles n'a pu être modifié par l'homme. L'apiculteur doit donc observer ce comportement et le comprendre pour s'y adapter, afin d'en tirer le meilleur parti.

Comme le prouvent des peintures rupestres découvertes en Espagne et en Turquie, l'apiculture est pratiquée depuis la préhistoire (Néolithique). L'homme se contentait alors de prélever le miel des abeilles sauvages dans les creux des troncs d'arbres. Puis il mit à la disposition de ces insectes des ruches fixes, caisses ou simples paniers. Les abeilles y construisaient elles-mêmes leurs rayons selon une disposition qui était rarement favorable au prélèvement du miel. C'est dans l'Égypte ancienne que l'apiculture se perfectionna, vers 2600 av. J.-C. Les ruches étaient encore rudimentaires à cette époque, mais devinrent beaucoup plus «confortables» sous le Nouvel Empire: elles se présentaient comme des cylindres faits de roseaux et recouverts de bouse de vache ou de boue séchée. L'apiculture était également connue des Amérindiens bien avant la conquête espagnole: le miel était vendu en abondance au grand marché de Mexico.

L'apparition de ruches à cadres représenta un progrès décisif. Outre qu'ils constituent un canevas pour la construction des alvéoles, ces cadres sont amovibles et permettent de récolter le miel et de surveiller la colonie sans entraîner de perturbations dans la ruche.

1.2 Le marché mondial du miel

Le marché international du miel, contrairement au café ou au cacao par exemple, ne fait pas l'objet de transactions boursières et dépend de mécanismes spécifiques complexes et difficiles à contrôler. Ces mécanismes ne répondent pas à des règles fixes, le marché est donc mouvant et des événements qui surviennent en Chine, en Argentine ou en Europe peuvent influencer fortement les prix sur l'ensemble de ce marché. La production annuelle mondiale de miel s'élève à environ 1'200'000 tonnes.

1. Les plus grands producteurs de miel sont l'Argentine, l'ex URSS, la Chine et les Etats-Unis qui sont importateurs nets. Durant l'année 2003 et les premiers mois 2004, les prix sur le marché mondial ont été fortement influencés par les sanctions prises vis-à-vis de la Chine, suite à la découverte de fortes quantités d'antibiotiques contenus dans les miels chinois. L'UE a interdit l'importation de miel chinois, la Suisse était restée en retrait et a poursuivi ses importations en 2003. Suite à un accord passé début 2004, la Suisse s'est alignée sur l'Union Européenne. Des fluctuations diverses ont fait également problème sur les marchés latino-américains.
2. Si à fin 2003 les prix atteignaient des niveaux très élevés – jusqu'à 3000 US\$ la tonne¹ –, en mai-juin 2004, ils se sont stabilisés à un niveau plus raisonnable, soit 1800 à 1900 US\$ la tonne, prix FOB².
3. Le premier importateur européen est l'Allemagne.

¹ Cf. www.maya.be

² FOB : Free on board, prix à l'embarquement

1.3 Le rôle de Max Havelaar

C'est au niveau économique et social que le label Max Havelaar intervient là où les conditions le permettent au sein d'organisations d'apiculteurs qui répondent aux Standards Internationaux du Commerce Equitable. Il s'agit, sur un plan général, d'apporter aux apiculteurs des conditions commerciales – en premier lieu des prix fixes couvrant les frais de production – qui leur permettent d'obtenir un revenu juste pour leur production et de mettre en œuvre des actions de développement durable: amélioration des conditions de travail, formation, actions sociales et actions environnementales. Autre rôle important : donner accès aux marchés internationaux à des producteurs jusque là préterités. Les coûts liés au marché équitable se reportent sur le prix de vente final sur les étales suisses, c'est le consommateur qui décide, à la fin de la chaîne, de soutenir le commerce équitable.

1.4 Max Havelaar en bref

La Fondation Max Havelaar (Suisse) attribue un label à des produits provenant de pays en développement, cultivés selon des critères sociaux et écologiques et commercialisés de manière équitable. En Suisse, le commerce de détail et plusieurs dizaines de torréfacteurs proposent les produits labellisés Max Havelaar.

La fondation existe depuis 1992. Elle a été fondée par les six grandes œuvres d'entraide: Pain pour le Prochain, EPER, Action de Carême, Caritas, Helvetas et Swissaid.

Le siège est à Bâle. Un bureau de coordination romande est installé dans la région lausannoise. Bureau de communication à Zürich.

Début 2005, on trouve 11 lignes de produits estampillés Max Havelaar sur le marché suisse, café, miel, cacao et chocolat, sucre, thé, jus de fruits (orange, grappe fruits), fruits (bananes, mangues, ananas, avocats), fleurs et plantes en pots, riz, coton/textiles.

1.5 Le réseau international FLO

- En 1997, les labels nationaux se sont regroupés au nord au sein de la Fairtrade Labelling Organizations International (FLO), qui compte en 2005 20 initiatives nationales de label. Ce réseau international a été créé dans le but d'harmoniser les standards internationaux du commerce équitable (système labels), de certifier les organisations de producteurs du Sud, et de coordonner les contrôles, la compétence finale incombant à FLO dont le siège est à Bonn. FLO est en partie financé par les contributions des labels nationaux.
- FLO collabore avec 531 organisations de producteurs certifiées représentant plus de un million de producteurs et travailleurs, incluant 5 millions de personnes bénéficiaires et concernant 50 pays en Afrique, Asie et Amérique latine.
- 668 commerces sont enregistrés, exportateurs, importateurs, transformateurs et manufactures.
- Pour l'année 2004, les produits «fair trade certified» ont généré pour près de 400 millions € de recettes dans les 20 pays concernés par FLO et pour plus de 210 millions de francs suisses sur le marché helvétique.

1.6 Le miel Max Havelaar, évolutions à partir de l'année 2000

Courant 2001, suite à des événements aussi divers qu'imprévisibles, notamment des sanctions de l'UE et des USA touchant le miel frelaté de Chine, les prix grimpent sur le marché mondial. En 2002, les cours s'envolent pour atteindre des sommets à plus de US dollars 3000 la tonne. Dans ce contexte extrême, une grande question se pose pour les partenaires du commerce équitable tout au long de l'année 2003: comment fidéliser les membres des coopératives au marché équitable, comment faire face à cette tendance où les prix montent à grande vitesse, tandis que les contrats signés en début de campagne ont été négociés à des prix inférieurs à ces cours astronomiques? Les producteurs du Sud demandent que le Fair trade s'aligne sur le prix mondial, les preneurs de licences du Nord craignent que les prix élevés sur le marché fassent se détourner les consommateurs pour des produits de substitution comme la mélasse, la confiture ou les produits chocolatés. Le Réseau international des labels du commerce équitable FLO revoit son système de prix du miel fin 2003 en mettant en avant la sécurité et la durabilité que représente le marché

équitable. Début 2004, une stabilisation survient enfin, les sanctions de l'UE sont levées, les prix mondiaux oscillent entre 1800 et 1900 dollars la tonne. Nous verrons au point 2.3 avec plus de précisions la question du prix fair trade, précisons juste qu'au niveau du prix, le commerce équitable s'aligne sur le prix mondial.

2. LE MIEL MAX HAVELAAR – LE SYSTEME

2.1 Les acteurs

Le commerce équitable du miel certifié Max Havelaar connaît quatre types d'acteurs:

- les coopératives et organisations d'apiculteurs au sud
- les importateurs et distributeurs au nord (cf. www.maxhavelaar.ch)
- la fondation Max Havelaar (Suisse) qui met en relation commerciale ses partenaires du sud et du nord et qui exerce un contrôle continu au nord comme au sud
- les consommatrices et les consommateurs

Un prix couvrant les coûts de production est conclu avec les coopératives d'apiculteurs qui s'engagent en échange à respecter les critères du commerce équitable, notamment l'utilisation de la prime du commerce équitable et les directives sociales et environnementales qui y figurent. Les intermédiaires locaux exploités sont bannis.

Les partenaires du nord s'engagent eux aussi, contractuellement, à respecter les critères du commerce équitable en ce qui concerne les prix, la prime fair trade, achats et paiements directs, contrats durables, transparence.

Entre les deux, tel un pont entre producteurs et consommateurs, le label Max Havelaar du commerce équitable ne fait pas directement commerce des miels labellisés mais propose les conditions du marché fair trade, met en relation commerciale contractuelle vendeurs et acheteurs et procède aux contrôles avec FLO.

Au bout de la chaîne, en Suisse, les consommateurs ont un rôle essentiel: les coûts supplémentaires se reportent sur le prix de vente du miel labellisé qui est dès lors un peu plus cher que les miels importés du commerce dit conventionnel. Les consommatrices et consommateurs prennent donc fait et cause pour les producteurs du Sud.

2.2 Les standards du commerce équitable pour le miel

Pour les partenaires au sud

Organisations productrices inscrites au Registre de producteurs de FLO.

- La coopérative ou l'organisation paysanne partenaire doit être autonome, son fonctionnement est démocratique (ex. élection des dirigeants), son management et son mode de gestion sont transparents.
- Les membres de la coopérative sont des petits producteurs, à savoir des petites exploitations familiales.
- Une prime «fair trade» s'ajoute au prix d'achat et doit être investie dans des activités ayant trait à l'amélioration des conditions de vie et de travail. Son utilisation est décidée de manière démocratique lors d'assemblées, les apiculteurs peuvent s'exprimer. Pour le miel, une partie de la prime peut être directement redistribuée aux apiculteurs.
- Les relations commerciales sont établies de manière stable et durable.
- La coopérative est tenue de mettre en œuvre les mesures environnementales contenues dans les standards.
- La coopérative a les capacités d'exporter sa production directement sans intermédiaire.
- La coopérative est en mesure de fournir régulièrement du miel dans une qualité irréprochable – l'adjonction d'antibiotiques ou d'autres substances est bannie.
- La coopérative encourage la diversité, notamment les cultures vivrières, à des fins de souveraineté alimentaire.
- La coopérative est en mesure d'accepter tout nouveau membre qui remplit les conditions.

Pour les partenaires du nord

Distributeurs et importateurs au bénéfice d'une licence Max Havelaar:

- Le miel provient de coopératives certifiées selon les critères du commerce équitable.
- Etablissement de relations commerciales stables et durables.
- Achats directs auprès de partenaires Max Havelaar, sans intermédiaires.
- Paiements directs au producteur du prix fair trade et de la prime du commerce équitable (partout où c'est possible).
- Sous certaines conditions, préfinancements partiels.
- Une prime «production biologique» de 330 USD/Mt est payée pour les miels certifiés bio.
- Paiement du droit de licence à la Fondation Max Havelaar (Suisse) sur les quantités vendues.
- Transparence dans la gestion des achats, ventes et stocks Max Havelaar.

2.3 Le prix fair trade

Hormis les questions sociales et environnementales, l'action de la fondation Max Havelaar Suisse est décisive du point de vue économique et s'exerce sur le prix d'achat au producteur du Sud et sur l'octroi de la prime du commerce équitable. Le prix minimum fairtrade et la prime fair trade font l'objet de négociations avec les producteurs qui doivent vivre décemment de leur travail et mettre en œuvre à chaque fois que c'est possible des activités diverses en vue d'un développement durable.

En novembre 2004 entre en vigueur le nouveau «Prix fairtrade miel», avec l'accord des partenaires certifiés au Sud:

- USD 1'800 la tonne de **qualité A** + prime FT USD 150, total prix FT: **USD 1'950**
- USD 1'650 la tonne de **qualité B** + prime FT USD 150, total prix FT: **USD 1'800**
- USD 150 prime pour miel **certifié biologique**, soit **A: USD 2'100** et **B: USD 1'950**

Lorsque le prix du marché se situe au-dessus du prix minimum fair trade, le prix d'achat Max Havelaar s'aligne sur le prix du marché. Si les prix chutent en-dessous de la barre du prix minimum fixe fair trade, c'est le prix fair trade qui est payé aux apiculteurs. En juin 2004 le prix du marché mondial moyen se situe entre USD 1'800 et 1'900 la tonne .

2.4 Le prix de vente

La Fondation Max Havelaar (Suisse) n'intervient pas dans la fixation du prix de vente (prix du commerce de détail). Ce sont les preneurs de licence qui fixent ce prix en toute indépendance; ils tiennent donc compte comme ils l'entendent des coûts supplémentaires liés au commerce équitable (prime, prix minimal, droits de licence). En Suisse, le prix de vente du miel équitable se situe entre CHF 6.— et 10.00 le pot de 500 grammes.

2.5 Les contrôles

Tant au Nord qu'au Sud, des visites de contrôles (monitoring) sont effectuées régulièrement. Elles servent aussi à l'instauration et au développement de partenariats directs, évolutifs et transparents, ainsi qu'à l'établissement de relations commerciales durables au Sud comme au Nord.

Contrôles au sud

- Flux de marchandises et flux financiers
- Comptabilité, factures, transparence commerciale
- Qualité, absence d'ingrédients prohibés (p.ex. antibiotiques)
- Conditions de production, attention particulière aux conditions environnementales
- Utilisation de la prime fair trade et implication des membres de la coopérative
- Tous « generics standards » du commerce équitable
- Interviews de responsables et d'apiculteurs de la base

Contrôles au nord

- Achats (Factures et bordereaux de livraison)
- Ventes (Statistiques)

- Etat des stocks
- Conditions de commercialisation (respect du prix minimum fairtrade et de la prime du commerce équitable, paiements des droits de licence, etc.)
- Conformité à l'emballage type avec label et informations contractuelles sur le produit

2.6 Les partenaires au sud :

- Les coopératives de producteurs, sont des organisations *autonomes et structurées*
- Les coopératives accèdent au commerce équitable par *un processus de certification* - demande de la coopérative, questionnaire FLO International, mission de certification, décision par le Comité de l'inscription au Registre de producteurs de cacao de FLO
- La production et la commercialisation répondent aux différents critères et conditions sociales et environnementales contenus dans les Standards internationaux du commerce équitable de FLO.

Le miel fair trade écoulé en Suisse provient actuellement d'une dizaine de coopératives d'apiculteurs du Mexique, du Guatemala, du Chili et du Nicaragua.

L'exemple de la coopérative Kabita'h, Hopelchen/Yucatan, Mexique (Educe)

La coopérative d'agriculteurs et apiculteurs Kabita'h est forte de 126 membres. Elle fonctionne à travers 8 centres de récolte de miel avec des infrastructures en bon état et bien entretenues. Une équipe de 5 personnes compétentes et motivées est à sa tête (nouveau comité depuis 2003) et assure des capacités d'exportation reconnues et efficaces. Kabita'h a été certifiée en 1994 et effectue des livraisons de miel régulières sur le marché fair trade depuis cette date. Kabita'h est membre de PAUAL, collectif international latino-américain d'organisations d'apiculteurs. Elle bénéficie de l'appui-conseil de l'organisation EDUCE pour formations à la production biologique et améliorations de la production et de la gestion commerciale. L'année 2004 a été considérée comme bonne par les membres du comité. Mais plusieurs ouragans ravagés le Yucatan depuis 2002, et ont fait beaucoup de dégâts: jusqu'à 60% des ruches ont été inutilisables de longues périodes. La régularisation survenue sur le marché fair trade début 2004 a redonné un ballon d'oxygène à la coopérative. Kabita'h commercialise 250 tonnes de miel de fleurs annuellement pour un chiffre d'affaires de près de USD 400'000. Les récoltes ont lieu de janvier à mai; durant les 3 premiers mois, la récolte est bonne; en avril et mai c'est plus humide d'où une baisse significative de la production. La relation suivie instaurée avec le commerce équitable lui procure conditions de développement durable et sécurité économique.

Le Comité travaille avec EDUCE, ONG mexicaine proche de Max Havelaar, pour ses exportations et pour la mise en place d'AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) pour de meilleurs arguments de vente.

2.7 Les partenaires au Nord

- Les importateurs avec licence Max Havelaar qui s'approvisionnent directement sur le marché équitable. (Par exemple Narimpex SA, Caritas, Claro SA).
- Les distributeurs, qui commercialisent des miels Max Havelaar qu'ils importent eux-mêmes ou des miels proposés par des importateurs agréés Max Havelaar. Parmi ces distributeurs: Caritas, claro, Coop, Helvetas, Magasins du Monde, Botteghe del mondo, Magasins de produits bio, Migros, Manor, Jelmoli, WWF.

Tous ces acteurs du marché s'acquittent du droit de licence Max Havelaar de CHF 0.26 au kilo de miel, droit de licence utilisé pour le fonctionnement de la fondation, les contrôles et la communication et marketing.

2.8 Origines et sortes

Les miels Max Havelaar proviennent d'organisations d'apiculteurs du Chili, Guatemala, Mexique, Nicaragua.

On compte près de 20 sortes de miel qui vont du miel de fleurs sauvages au miel d'oranger, en passant par le miel, de tournesol, de forêt tropicale ou de forêt. Le tout dans les qualités crémeux, liquide, bio et non bio.

2.9 Miels Max Havelaar et BIO

La fondation Max Havelaar encourage la production biologique. La conversion à la l'apiculture biologique est un processus qui dure environ 3 ans. La production bio ne signifie pas seulement renoncer à l'utilisation de produits chimiques ou d'antibiotiques, elle nécessite pour l'apiculteur d'être actif dans son aire de pollinisation: utilisation de produits organiques, compost, traitement naturel par culture de champignons ou autre, protection des eaux et des sols, cultures associées, etc.

- Les ruches doivent être situées à au moins 5 km de tout endroit – industries, grandes routes, habitat urbain – susceptible de polluer les sites d'exploration des abeilles.
- Les miels aux labels Max Havelaar et BIO sont certifiés annuellement par des organisations nationales ou internationales (labels) de cultures biologiques – Bourgeon, Naturland (D), Ecocert, etc.
- La certification bio est payante et incombe aux producteurs.
- Une prime BIO – USD 150 la tonne – est versée en sus aux producteurs par les partenaires commerciaux du Nord.
- La stabilité du commerce équitable facilite la conversion à l'apiculture biologique.

3. LE MARCHÉ DU MIEL

3.1 Evolution internationale

Le marché international dépend fortement des tendances observées dans les principaux pays producteurs (Chine, Argentine, Mexique, Etats-Unis, Union Européenne). Des mesures politiques sont prises qui affectent les marchés sans que les principaux intéressés, les apiculteurs, soient consultés. Paradoxalement, c'est une hausse aussi rapide qu'imprévisible des prix qui a secoué le marché en 2003 et provoqué des distorsions avec des risques de fortes augmentations des prix à la vente et la désaffection des consommatrices et consommateurs. La vague semble être passée et les marchés se stabilisent, la levée des sanctions de l'UE sur les importations chinoises a eu une grosse influence. Il n'en reste pas moins que ce marché est à la merci de fluctuations incontrôlables et que sans l'instauration de règles commerciales fiables et de prix réalistes, ainsi que la levée des mesures douanières protectionnistes des Etats-Unis vis-à-vis de producteurs comme l'Argentine ou le Mexique, les apiculteurs du Sud resteront dans l'incertitude. Notons un gros développement de la production du Brésil qui, ajouté à l'attrait de prix élevés, a orienté la production mondiale à la hausse en 2003. En mars – avril 2004, cette tendance s'est inversée à la baisse. La question est: jusqu'à quand et jusqu'à quel niveau? Il est très difficile de faire des projections. Il apparaît que le prix fixe minimum fair trade est un élément stabilisateur qui apporte la sécurité aux apiculteurs.

3.2 Le marché suisse

Durant toute cette crise, la Suisse ne s'est pas alignée sur l'UE et n'a pas interdit les importations de miel chinois. Le marché suisse a donc été peu affecté, même si les prix ont augmentés sur les étals des distributeurs tout au long des années 2002-2003. Les derniers accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE stipulent qu'en cas de nouvelles sanctions prises par l'UE, la Suisse ne pourra plus faire cavalier seul.

La Suisse importe 7000 tonnes de miel par an. La production locale s'élève à environ 3'000 tonnes³.

³ Par comparaison, le miel d'origine suisse est payé aux apiculteurs entre CHF 13 et 21.-- le kilo et vendu en magasin env. CHF 25.-- le kilo, il n'y a donc pas concurrence avec les miels importés du Sud qui sont payés aux organisations d'apiculteurs

Chaque Suisse consomme environ 1 kilo de miel par année, soit environ 7500 tonnes. En 2004, il s'est vendu 395 tonnes de miel certifié Max Havelaar, représentant une part de marché de 14% dans le commerce de détail, soit un recul de 10% par rapport à 2003 (438 T). 2 importateurs et 4 distributeurs suisses sont détenteurs de licences Max Havelaar pour le miel. 25 organisations d'apiculteurs sont partenaires de FLO dans 5 pays.

3.3 De la fleur à la tartine : Les étapes de la production

L'apiculture à l'aide de ruches dans lesquelles les abeilles construisent et fixent librement leurs rayons (fixisme) ne se pratique plus de nos jours. Elle nécessite en effet de briser et de presser une partie des rayons, ce qui donne un miel qualifié de complet, qui contient des particules de cire, du pollen et des traces de gelée royale. L'apiculture moderne se pratique en utilisant des ruches à cadres mobiles dans lesquels les abeilles construisent leurs rayons et que l'on peut déplacer sans les détruire (mobilisme). Une ruche de 20 000 abeilles produit par exemple 8 kg de miel par saison (en juin, juillet et août alors que deux ruches de 20 000 abeilles mises côte à côte fournissent 25 kg de miel, soit une augmentation de productivité de 50%.

Le travail de l'apiculteur: une collaboration avec les abeilles

Les principales opérations à réaliser par l'apiculteur sont la visite d'avant miellée (vérification de l'état des ruches en début de campagne), la réunion des colonies d'abeilles (pour augmenter leur productivité), le remplacement des reines (tous les trois ans), la mise en place des hausses (pour la miellée), la récolte, le nourrissage d'automne, la visite avant l'hibernation (calfeutrage des ruches, par exemple), le traitement des maladies et la transhumance, qui consiste à transporter les ruches sur les lieux de forte miellée. Pour ouvrir une ruche, ce qui constitue pour l'apiculteur une opération fréquente, celui-ci doit choisir une journée calme et ensoleillée et se servir d'un enfumoir dont la fumée, produite par la combustion de matières végétales, modère l'irascibilité des abeilles, variable suivant les races et les conditions atmosphériques.

Le prélèvement du miel reste une tâche artisanale. L'apiculteur, bien protégé par une tenue spéciale, enfume les abeilles, retire un à un les cadres, désopercule les rayons et place ces derniers dans une centrifugeuse, au fond de laquelle s'accumule le miel. En principe, il doit laisser de 10 à 12 kg de miel pour la nourriture de la colonie durant la mauvaise saison. La température d'une ruche doit être maintenue au voisinage de 35°C. Si celle-ci baisse, une partie des abeilles va se gorger de miel, afin de dégager les calories nécessaires. Au contraire, si la température augmente, les abeilles ventileuses vont aérer la ruche avec énergie; si cela n'est pas encore suffisant, d'autres abeilles iront chercher des gouttes d'eau qu'elles déposeront à l'intérieur, en les étalant éventuellement pour constituer un film qui, en s'évaporant, rafraîchira l'atmosphère de la ruche.

4. Du miel Max Havelaar depuis 1993, impacts du Sud

Treize ans après le lancement du label Max Havelaar, le bilan est très positif. Le label a acquis une reconnaissance importante – 82% des Suisses le connaissent, les recettes liées à la vente des produits labellisés sont en constante hausse⁴, le marché, l'économie, la société civile sont attentives à ces développements.

Au Sud, des améliorations importantes ont pu être menées à bien et de nombreuses réalisations démontrent la vitalité d'un commerce où chacun trouve sa place et son dû.

en 2004 entre CHF 2.70 et 2.85/kg. Les taxes douanières, contrôles sanitaires, frais d'importation et transport et enfin marges des distributeurs font que le miel importé est vendu entre CHF 13 et 20/ kg dans le commerce suisse.

⁴210 millions CHF en 2004 (+ 35% par rapport à 2003)

Quelques exemples d'impacts directs du commerce équitable du miel:

- Renforcement des structures des coopératives (Amérique latine mais aussi Tanzanie et Zambie) et formation des apiculteurs.
- Réalisation et entretien d'infrastructures de plusieurs lieux de collecte.
- Création de fonds de crédit pour l'amélioration des conditions de vie des apiculteurs.
- Programme d'appui à des groupes traditionnels culturels (danse, musique).

Il ne s'agit ici que de quelques exemples concernant les améliorations entreprises par des coopératives miel partenaires du réseau international du commerce équitable. Beaucoup d'autres projets sont entrepris par des partenaires producteurs d'autres produits (infrastructures, écoles, formations diverses, jardins d'enfants, conditions de travail et social, animations et sport, culture, environnement, santé, nutrition, etc.).

5. SOURCES ET SITES UTILES

- Actes et documents Max Havelaar www.maxhavelaar.ch
- Fairtrade Labelling Organizations International / FLO www.fairtrade.net
- Miel Maya : www.maya.be
- www.beekeeping.com
- <http://fr.encyclopedia.yahoo.com/articles/>
- Claro SA www.claro.ch
- Magasins du Monde www.mdm.ch
- Communauté de travail des ONG/AllianceSud www.swisscoalition.ch

Mise à jour : novembre 2005/ DD